



Département du Rhône

## Mairie de Chaponost

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 5 JUILLET 2023**

L'An deux mille vingt-trois le 5 JUILLET à 19 h 30 le conseil municipal de Chaponost, légalement convoqué le 29 JUIN deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Damien COMBET, maire.

**Étaient présents :** Monsieur Jean-François PERRAUD, Madame Patricia GRANGE, Monsieur Gregory NOWAK, Madame Claire REBOUL, Monsieur Dominique CHARVOLIN, Monsieur Eric ADAM, Madame Audrey PLATARET, Monsieur Jérôme CROZET, Madame Mégane HERNANDEZ, Monsieur Fabrice DUPLAN, Madame Monia BEN SLAMA (à partir du rapport 23/79), Monsieur Didier DUPIED, Monsieur Alexandre MARTIN, Madame Sandrine GENIN, Madame Anaïs VIDAL, Monsieur Thomas SAUVAGE, Madame Céline VEDRENE, Monsieur Laurent JANUEL, Madame Cécile MARCHAND, Monsieur Daniel SERANT, Madame Anne ARNOUX, Monsieur Roland WILPUTTE.

**Absents représentés :** Madame Martine MORELLON (a donné procuration à Madame Sandrine GENIN), Monsieur Marc LEONARD (a donné procuration à Monsieur Gregory NOWAK), Monsieur Cédric LAURENT (a donné procuration à Monsieur Eric ADAM), Madame Monia BEN SLAMA (a donné procuration à Madame Patricia GRANGE jusqu'au rapport 23/78), Monsieur Frédéric GIORGIO (a donné procuration à Monsieur Fabrice DUPLAN), Madame Françoise DUMAS (a donné procuration à Madame Claire REBOUL).

**Absente non représentée :** Madame Catherine POINSON.

**Secrétaire de séance :** Madame Céline VEDRENE est désignée secrétaire de séance.

---

**Rapport n°23/74 – PETITE ENFANCE**

Rapporteur : Madame Claire REBOUL

**LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS CŒUR GRENADINE  
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL**

Publié le : 6 juillet 2023

Transmis en Préfecture le : 6 juillet 2023

Exécutoire le : 6 juillet 2023

**Le maire,  
Damien COMBET**

Exposé des motifs :

Le centre social du Saunier est gestionnaire du Lieu d'accueil enfants/parents (LAEP) Cœur Grenadine, agréé par la Caisse d'allocations familiales du Rhône.

Au sein de Cœur Grenadine, les enfants, accompagnés de leurs parents, grands-parents ou assistante maternelle, sont accueillis par une équipe d'accueillantes formées.

Les accueils ont lieu 3 demi-journées par semaine au sein du centre social durant la période scolaire, et à l'école maternelle de la Cordelière pendant les petites vacances. Ils sont organisés dans un espace de jeux adapté, dans la convivialité et la discrétion.

Le LAEP permet notamment aux parents de rencontrer d'autres adultes et d'autres enfants, de favoriser la relation avec leur enfant, de se donner un temps privilégié avec lui et de se préparer à la séparation (entrée à la crèche, à l'école...).

L'équipe d'accueillantes est composée de salariées du centre social du Saunier, de bénévoles et de la directrice de la crèche familiale, mise à disposition par la commune au centre social pour assurer cette mission.

La mise à disposition de la directrice de la crèche familiale au sein du LAEP représente un volume annuel de 58 h, comprenant 30 h d'accueil (soit un accueil par mois hors période estivale), 16 h de supervision et 12 h de réunions d'équipe.

L'implication d'un agent de la commune au sein de Cœur Grenadine permet de conforter la dynamique partenariale entre l'ensemble des acteurs petite enfance du territoire, d'apporter à l'équipe d'accueillantes les compétences et l'expertise d'une Educatrice de jeunes enfants, directrice d'un Etablissement d'accueil du jeune enfant, et de favoriser la promotion du LAEP, qui constitue un outil important d'accompagnement et de soutien à la parentalité.

Aussi, il est proposé de formaliser les modalités de cette mise à disposition par la convention jointe en annexe.

Délibération :

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Approuve** les termes de la convention jointe en annexe,
- **Autorise** Monsieur le maire à signer ladite convention et l'ensemble des documents s'y rapportant.

VOTANTS	28
ABSTENTION	0
CONTRE	0
POUR	28

Pour extrait conforme,  
Le maire,  
Damien COMBET

La secrétaire,  
Céline VEDRENE

